

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN
IMMEUBLE AINSI QU AUX OCCUPANTES
ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE**

Baie-D'Urfé, scrutin du 2 novembre 2025

Par cet avis public, Marie-Hélène Brunet, présidente d'élection annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025;
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date;
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié;
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente ou le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 16 octobre 2025;

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente ou le président d'élection.

Coordonnées de la présidente d'élection :
20 410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé,
Québec (H9X 1P7)
514 457-4135
election@baie-durfe.qc.ca

Signé à Baie-D'Urfé, le 6 octobre 2025



**PUBLIC NOTICE TO THE IMMOVABLE
OWNERS AND OCCUPANTS OF A
BUSINESS ESTABLISHMENT**

Baie-D'Urfé, Poll of November 2, 2025

By this public notice, Marie-Hélène Brunet, the returning officer, announces the following to the owners of an immovable and the occupants of a business establishment.

1. You may have the right to vote if you are the owner of an immovable or if you are the occupant of a business establishment in the municipality since at least 45 days on November 2, 2025;
2. To have this right, you must be 18 years of age or older and be a Canadian citizen on polling day. You must not be under tutorship or deprived of your election rights on that date.;
3. To exercise your voting right, you must submit the appropriate document;
 - If you are the sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment, you must submit an application for entry;
 - If you are one of the co-owners of co-occupants of an immovable or a business establishment, you must submit a power of attorney designating one person among you, who will be entered on the list.

To obtain the required form, contact the returning officer. Please send the completed form to the address provided below.

4. In order for the application to be valid for the current election, you must submit your form no later than October 16, 2025;

The application for entry on the list of electors or the power of attorney remains valid until it is replaced or withdrawn. If you want to replace or withdraw an existing application for entry or a power of attorney, please contact the returning officer

Contact information of the Returning Officer:
20 410 Lakeshore Road, Baie-D'Urfé
Quebec (H9X 1P7)
514 457-4135
election@baie-durfe.qc.ca

Signed at Baie-D'Urfé, October 6, 2025



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie que l'avis public aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise a été :

- [1.] affiché le 6 octobre 2025 au babillard de l'hôtel de ville;
- [2.] publié sur le site Internet de la Ville le 6 octobre 2025.

Baie-D'Urfé, le 6 octobre 2025



Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière et présidente d'élection
Ville de Baie-D'Urfé